Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D028_BUR180325-DE

D028-BUR180325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Stéphane BOUILLAUD, Yoann GRALL
Date de convocation : 11 mars 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2025-M024 « Travaux de génie civil et VRD dans le cadre du traitement des biodéchets issus de collectes séparatives sur la plateforme de compostage de Givrand »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif à des travaux de génie civil et VRD dans le cadre du traitement des biodéchets issus de collectes séparatives sur la plateforme de compostage de Givrand.

Monsieur le Président précise que la durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

A la date limite de remise des propositions fixée au 25 février 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	POISSONNET TP
2	GIRASE TP
3	SARL TERRA TP / GUILBAUD TP
4	CHARIER TP SUD

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 18 mars 2025 a émis un avis sur l'attribution du marché en application des critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
1	POISSONNET TP	4
2	GIRASE TP	2
3	SARL TERRA TP / GUILBAUD TP	3
4	CHARIER TP SUD	1

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D028_BUR180325-DE

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du marché,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,

- Attribuer le marché avec la PSE n° 2, au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du titulaire	Montant contractuel
4	CHARIER TP SUD	123 622,50 € HT

- Autoriser le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,

- Attribue le marché au soumissionnaire classé en première position pour le montant contractuel indiqué ci-dessus,

- Autorise le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à sa notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).